



COMMUNE D'ASPRES-SUR-BUËCH

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DICRIM

Un risque majeur est un événement d'origine naturel ou technologique pouvant occasionner de très graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Le **D**ocument d'Information **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs (DICRIM) contient les informations que chaque citoyen doit connaître pour se protéger devant le risque et être ainsi acteur de sa propre sécurité.

La commune d'Aspres-sur-Buëch est exposée à 5 risques majeurs :

- Les inondations
- Les feux de forêt
- La sismicité
- Les matières dangereuses
- Les mouvements de terrain
- Les événements climatiques : tempête, chutes de neige, grand vent



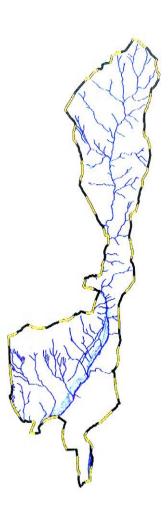
RISQUE D'INONDATION

La commune est soumise à un risque d'inondation torrentielle dû aux crues du Buëch. Elle est également soumise aux crues:

- Des torrents du Barry et de Bellerique et du ruisseau de la Rabière
- Du Rif d'Agnielles
- Des torrents du ravin du milieu, du ravin du Chênet, des violets et d'Aiguebelle
- Du ruisseau du col de Seille

Pour le risque d'inondation et crues torrentielles les secteurs les plus vulnérables sont le camping de l'Adrech, le hameau du Peyssier et le centre de formation de Pont la Dame.

Pour les torrents affluents seules les constructions en bordure immédiate sont vulnérables.



CONSIGNES GENERALES FACE A UNE INONDATION

AVANT: S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : sauvegarde informatique, album de photos, papiers personnels, factures, les matériels et les produits dangereux ou polluants,
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents,
- Amarrer les cuves, etc.
- Repérer les stationnements hors zone inondable,
- Prévoir les équipements minimums: radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue,
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

APRES: RESPECTER LES CONSIGNES

- Aérer.
- Désinfecter à l'eau de javel,
- Chauffer dès que possible,
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.





RISQUE DE FEUX DE FORET

On parle de feu lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs ou arborés est détruite.

CONSIGNES GENERALES FACE A UN FEU DE FORÊT

AVANT: S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- Débroussailler,
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

PENDANT: SE METTRE A L'ABRI

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- Attaquer le feu, si possible,

Dans la nature :

- S'éloigner dos en vent,
- Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers une ligne humide
- A pied rechercher un écran (rocher, mur...)
- Ne pas sortir de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres,
- Occulter les aérations avec des linges humides,
- Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

APRES: RESPECTER LES CONSIGNES

- Eteindre les foyers résiduels.





RISQUE SISMIQUE

L'ensemble de la commune est concernée et classé en risque 3.

PENDANT

- Si vous êtes à l'extérieur éloigner vous des bâtiments, arbres, lignes électriques. Restez accroupi et protégez-vous la tête,
- Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment, éloignez-vous des étagères et de tout objet pouvant tomber, protégez-vous sous un meuble solide ou au pied d'un mur porteur,
- Si vous êtes en voiture arrêtez vous et gardez votre ceinture attachée jusqu'à la fin de la secousse.

APRES

- Rentrez chez vous avec précaution,
- Aérez et n'allumez pas de flamme avant d'être sur qu'il n'y a pas de fuite de gaz,
- Ne rétablissez l'électricité qu'après contrôle de l'installation,
- Vérifiez le réseau d'eau.

ATTENTION UNE SECOUSSE PEUT ÊTRE SUIVIE DE PLUSIEURS AUTRES





RISQUE MATIERES DANGEREUSES

La commune d'Aspres sur Buëch est concernée par le transport de matières dangereuses par route et par canalisation souterraines : Transéthylène.

CONSIGNES GENERALES FACE A UN RISQUE TMD

AVANT: S'AVOIR IDENTIFIER

- Un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) généré(s) par la ou les marchandise(s).

PENDANT: SE METTRE A L'ABRI

Si on est témoin d'un accident, donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112), dans le message d'alerte, préciser si possible le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc...), le moyen de transport (poids-lourds, canalisation, train, etc....), la présence au nom de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc), le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

En cas de fuite de produit :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner,
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit,
- Ne pas fumer,
- Quitter la zone d'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

APRES: RESPECTER LES CONSIGNES

- A la fin de l'alerte, aérer le local dans lequel vous vous êtes mis à l'abri.





RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

La commune est concernée par le risque de coulées de boue, de ruissellement, de glissement de terrain, d'éboulements et de chutes de blocs.

- Le risque « Avalanches et Ravinement » concerne essentiellement des zones naturelles, en majorité dans les zones montagneuses
- Le risque « Affaissements / Effondrements » est susceptible de toucher la colline au centre du village, au Sud Est de la tour (du fait de la présence d'un puits). Mais cela n'impacte pas les constructions actuelles.
- Le risque « Eboulements / Chutes de blocs » concerne essentiellement des zones naturelles, en majorité dans les zones montagneuses. Seul le gîte de l'ONF situé à Agnielles est impacté.
- Le risque « Glissements de terrain » concerne des zones naturelles mais également certaines zones urbanisées telles que le quartier de la mairie, la colline de Trésoriac, les secteurs de Grange Neuve et de la Beaumette, ainsi que le gîte de l'ONF d'Agnielles. Les voies ferrées longeant les versants vers Grande Neuve, la Beaumette et l'aérodrome sont également impactées.

CONSIGNES GENERALES FACE A UN MOUVEMENT DE TERRAIN

AVANT: S'ORGANISER ET ANTICIPER

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT: SE METTRE A L'ABRI

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

APRES: RESPECTER LES CONSIGNES

- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.





RISQUE EVENEMENTS CLIMATIQUES TEMPETE - CHUTES DE NEIGE - GRAND VENT

Tous les secteurs de la commune sont concernés.

AVANT:

- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et des réserves d'eau et de nourriture,
- Consolidez les fixation des antennes et paraboles
- Elaguez et taillez les arbres proches de votre habitation
- Prêtez attention aux messages météo
- Equipez votre véhicule avec les équipements spéciaux neige
- Renseignez vous sur les conditions de circulation.

PENDANT:

- Fermez portes et fenêtres
- Evitez de vous déplacer en voiture ou à pieds à l'extérieur
- N'intervenez pas sur la toiture
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol
- Débranchez les prises d'antennes et paraboles et débrancher les appareils électriques

APRES:

- Réparer ce qui peut l'être
- Tailler les branches et couper les arbres menaçants
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol
- Prenez des nouvelles de votre entourage
- Protégez-vous des chutes en salant les parties gelées autour de votre habitation